



PAQUETTE GADLER INC.

AVOCATS

BARRISTERS AND SOLICITORS

Me Guy Paquette
Ligne directe: 514-985-7071
Courriel: gpaquette@paquettegadler.com

Le 16 août 2016

**PAR COURRIEL ET
PAR POSTE RÉGULIÈRE**

Me Roger Bilodeau, c.r.
REGISTRAIRE
COUR SUPRÊME DU CANADA
301 rue Wellington
OTTAWA (Québec)
K1A 0J1

**Objet : Ultramar Ltée et al. c. Daniel Thouin et al.
Procureur général du Canada c. Daniel
Thouin et al., dossier 36869**

Monsieur le Registraire,

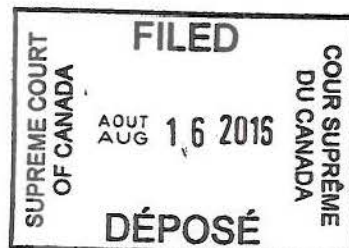
La présente fait suite à la signification et au dépôt (1) de la requête en révision d'une ordonnance du registraire, (2) de la demande d'autorisation d'appel de *bene esse*, (3) de la requête en prorogation du délai pour déposer une demande d'autorisation d'appel et (4) de la requête visant à accélérer la demande d'autorisation d'appel et à joindre deux dossiers de cette Cour par les Demandeurs (Intimés-Défendeurs) dans les dossiers mentionnés en objet et constitue la réponse des Intimés (Intimés-Demandeurs) Daniel Thouin et l'Association pour la protection automobile auxdites demande et requêtes.

Après analyse de ces diverses demande et requêtes, nos clients soumettent avec égard que celles-ci devraient être rejetées, puisque non fondées.

En effet, les seuls appelants de la décision du juge de première instance devant la Cour d'appel du Québec dans la présente affaire étaient le Procureur général du Canada et la Demanderesse (Intimée-Défenderesse) Philippe Gosselin & Associés Limitée, tel qu'il appert de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 décembre 2015 produit au soutien de la demande d'autorisation d'appel de *bene esse* des Demandeurs (Intimés-Défendeurs).



300, PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2B6
TÉLÉPHONE (514) 849-0771 • TÉLÉCOPIEUR (514) 849-4817
WWW.PAQUETTEGADLER.COM



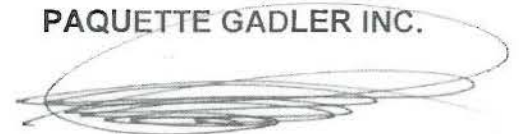
Il est à noter, tel qu'il appert du dossier de cette Honorable Cour, que la Demanderesse (Intimée-Défenderesse) Philippe Gosselin & Associés Limitée a décidé de ne pas présenter dans les délais légaux de requête pour permission d'en appeler de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec du 22 décembre 2015 à cette Honorable Cour.

Malgré qu'il soit exact que la Cour d'appel du Québec ait permis, par pure courtoisie, certaines représentations des Demandeurs (Intimés-Défendeurs) non-appelants en Cour d'appel du Québec, lesquelles représentations ont été faites principalement par Me Louis P. Bélanger, procureur d'Ultramar Ltée, aucun des Demandeurs (Intimés-Défendeurs) n'avait de statut et/ou a tenté d'en appeler de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec devant cette Honorable Cour. Les Demandeurs (Intimés-Défendeurs) sont donc forclos de le faire aujourd'hui, ceux-ci ne devant pas avoir plus de droits devant cette Cour qu'ils en avaient devant la Cour d'appel du Québec.

Toujours en relation avec la présente affaire, vous voudrez bien prendre note qu'aux fins de désignation des parties dans la présente affaire notre cabinet agit à titre de procureurs *ad litem* des Intimés (Intimés-Demandeurs) Daniel Thouin et l'Association pour la protection automobile, alors que le cabinet Bernier Beaudry inc. agit comme procureurs-conseils de ceux-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Registraire, l'expression de nos sentiments distingués.

PAQUETTE GADLER INC.



Guy Paquette

GP/jj

- c.c.: M^e Claudia Lalancette, *Bernier Beaudry inc.* (par courriel uniquement).
M^{es} Pierre Landry et Sylvie Labbé, *Noël & Associés s.e.n.c.r.l.* (par courriel uniquement).
M^{es} Mariève Sirois-Vaillancourt et Bernard Letarte, *Ministère de la Justice du Canada* (par courriel uniquement).
M^{es} Louis-Martin O'Neil, Jean-Philippe Groleau et Pierre-Luc Cloutier, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel uniquement).
M^e Louis P. Bélanger, *Stikeman Elliott, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel uniquement).
M^{es} Éric Vallières et Sidney Elbaz, *McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel uniquement).
M^{es} Sylvain Lussier, Ad. E. et Elizabeth Meloche, *Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel uniquement).
M^e Daniel O'Brien, *O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.* (par courriel uniquement).
M^e Sébastien Caron, *LCM Avocats inc.* (par courriel uniquement).
M^{es} Michel Chabot et Guillaume Lavoie, *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats* (par courriel uniquement).
M^e Richard Morin, *Les Avocats Morin & Associés inc.* (par courriel uniquement).
M^e Louis Belleau, Ad. E (par courriel uniquement).
M^e Luc Jobin, *Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, s.e.n.c.r.l.* (par courriel uniquement).